

## MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE PROMOTION DE LA FEMME

### *Vue d'ensemble*

#### **Au Canada**

- Il faut des mécanismes institutionnels ou nationaux de promotion de la femme pour faire en sorte de tenir compte des besoins et des préoccupations des femmes dans les programmes et les politiques de tous les paliers de gouvernement.
- Il existe des ministres responsables de la condition féminine aux paliers fédéral, provincial et territorial. Ces personnes sont secondées par des organismes gouvernementaux voués à l'avancement des dossiers des femmes. Dans bon nombre d'administrations, il existe également des conseils consultatifs autonomes sur la situation de la femme qui sont financés par le gouvernement.
- Ces mécanismes institutionnels visent de nombreux objectifs : analyse et élaboration de politiques, recherche, information du public, soutien aux organismes non gouvernementaux et conception d'outils d'analyse comparative entre les sexes.
- Au palier fédéral, il existe un organisme central, un réseau de structures au sein des ministères et des mécanismes de coordination des activités.

#### **Dans le monde**

- L'aide aux mécanismes nationaux de promotion de la femme des pays en développement fait partie intégrale des initiatives internationales canadiennes d'aide au développement qui sont liées à l'égalité entre les sexes. Près de 75 p. 100 des États membres des Nations Unies ont créé un mécanisme quelconque de promotion de la femme. Certains mécanismes font partie des administrations publiques, alors que d'autres relèvent de

la société civile. Dans certains pays, les secteurs public et privé collaborent entre eux.

- Le *Programme d'action* de Beijing insiste sur l'importance de la mise en place de mécanismes nationaux et sur la responsabilité qui incombe à tous les secteurs du gouvernement d'intégrer dans leurs travaux une perspective qui tient compte de l'égalité entre les sexes.
- Cette intégration suppose la création d'une structure, de processus et de cours de formation permettant d'analyser et de concevoir des politiques et des programmes efficaces pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons.
- L'absence de mécanismes nationaux dans certains pays ainsi que le faible niveau d'effectifs et de ressources consacrés aux mécanismes existants continuent de nuire aux progrès des femmes et empêchent ces mécanismes d'agir à l'échelle régionale et locale.

### *Vers l'égalité*

#### **Au Canada**

- Depuis que la Commission d'enquête sur la situation de la femme a déposé son célèbre rapport sur l'égalité des femmes en 1970, le Canada a mis en place et maintenu un mécanisme national de promotion de la femme jouant à plusieurs niveaux.
- Le Canada a une ministre fédérale responsable de la Condition féminine depuis 1971. La ministre défend les droits de la femme au sein du Cabinet afin de veiller à ce que les préoccupations des femmes soient au centre du processus décisionnel du gouvernement.
- Condition féminine Canada (CFC), créé en 1976, relève de la ministre et constitue le ministère fédéral responsable de promouvoir l'égalité des femmes. CFC est



chargé de coordonner les politiques, d'effectuer des travaux de recherche, d'informer le public et de fournir un soutien financier et des services professionnels pour des initiatives de promotion de l'égalité de la femme. C'est en 1995 que CFC a pris en charge les responsabilités en matière de soutien financier et de recherche ainsi que des responsabilités supplémentaires au chapitre de l'information du public.

- Le Programme de promotion de la femme, qui a été créé en 1973 et intégré à CFC en 1995, constitue la principale source de financement et de services professionnels des divers groupes de femmes et autres organismes qui oeuvrent pour l'égalité entre les sexes. Entre 1995 et 2000, 43 millions de dollars ont été consacrés à plus de 1 500 initiatives dans le cadre de ce programme. Les groupes oeuvrant pour l'égalité à l'échelle nationale, régionale et locale auxquels le programme vient en aide s'occupent de dossiers de tous genres : égalité économique, justice sociale et accès et participation des femmes.
- Parmi les autres structures fédérales oeuvrant pour l'égalité de la femme, mentionnons les suivantes : le Bureau de la main-d'oeuvre féminine de Développement des ressources humaines Canada, créé en 1954, le Bureau des agricultrices d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, fondé en 1981, le Bureau pour la santé des femmes de Santé Canada, la Direction des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et la Division de l'égalité des sexes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
- Depuis 1995, de nouvelles sections ont vu le jour : l'Initiative en matière d'égalité des sexes du ministère de la Justice, le Bureau de la conseillère principale pour les questions concernant les femmes et l'égalité des sexes du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, le Bureau de promotion de la femme d'Industrie Canada et la section chargée de l'analyse comparative entre les sexes de Citoyenneté et Immigration Canada.
- En 1995, le Canada a adopté le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* qui prévoyait une politique selon laquelle tous les ministères et organismes fédéraux devraient effectuer, au besoin, des analyses comparatives entre les sexes des mesures législatives et politiques envisagées.

L'analyse comparative entre les sexes tient compte de l'incidence des décisions sur les femmes et les hommes et constitue un important outil pour la planification économique et sociale efficace.

- Statistique Canada joue aussi un rôle clé dans le mécanisme institutionnel canadien. Grâce à une collaboration étroite et suivie, le Canada continue d'établir des statistiques et des indicateurs très détaillés à l'appui des analyses comparatives entre les sexes.
- Au sein du gouvernement du Canada, CFC est à la tête du processus de mise en oeuvre de la politique de 1995 axée sur l'analyse comparative entre les sexes. En 1999, le Ministère a créé une petite direction d'analyse comparative entre les sexes afin de favoriser une meilleure compréhension et une utilisation plus efficace de la politique fédérale relative à l'analyse comparative entre les sexes et accroître la capacité des ministères de recourir à ce type d'analyse.

### Dans le monde

- Soixante-dix-sept plans d'action nationaux (90 p. 100) ont une section consacrée expressément aux mécanismes institutionnels ou mentionnent explicitement la création et le renforcement de mécanismes financiers et d'organismes gouvernementaux, l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes dans les lois, les politiques gouvernementales, les programmes et les projets ainsi que la production et la diffusion de données ventilées par sexe et de renseignements sur la planification et l'évaluation.
- Des délégations de nombreux pays continuent de se rendre au Canada pour étudier des modèles d'intégration des préoccupations des femmes dans les politiques gouvernementales.
- L'aide aux mécanismes nationaux de promotion de la femme des pays en développement fait partie intégrale des initiatives internationales canadiennes d'aide au développement qui sont liées à l'égalité entre les sexes. Par exemple, l'appui de l'ACDI a aidé des gouvernements à renforcer des mécanismes et à participer à des conférences internationales, comme la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995.

- Le Canada est très présent dans le cadre des initiatives et au sein des organisations internationales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Un élément essentiel des efforts en ce sens consiste à intégrer une perspective qui tient compte des différences entre les sexes dans les travaux de tribunes internationales et régionales comme, par exemple, les Nations Unies, l'Organisation des États américains, la Francophonie, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Commonwealth.
  
  - L'aide que l'ACDI a fournie au gouvernement du Bangladesh a permis à ce dernier de créer, à un palier élevé, un Conseil national des femmes et du développement dirigé par le Premier ministre. À l'heure actuelle, le ministère des affaires touchant les femmes et les enfants coordonne un réseau de 96 membres. D'autres projets comprenaient, entre autres :
    - Des services professionnels au Bureau des femmes du Kenya et à un groupe d'organismes de la société civile dans le cadre de la préparation d'un document d'orientation national. Grâce à son soutien stratégique, l'ACDI a également aidé au Bureau à travailler avec les ministères des finances et de la planification à l'établissement de processus qui visent l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le budget national et les plans de développement sectoriel.
  
    - Des occasions d'apprentissage telles que des voyages d'études, une formation sur l'égalité entre les sexes, de l'aide à la recherche et des services professionnels au ministère d'État indonésien chargé de promouvoir le rôle de la femme.
-